



Non prevenu de la succession et de la mort de mon pere

Par **chrichri10**, le **21/07/2016** à **16:51**

voila mon pere est decede en 2012 hors personne ma prevenu de son deces et de sa succession.j ai appris tous cela ya 6 mois . jai fait une recherche du notaire qui s est occuper de la succession a la chambre des notaires qui eux ne me l on pas donner ensuite jai ecrit au president de la chambre des notaires en recommande accuse reception qui lui a envoyer un courrier au notaire impliquer sans me donner de noms et sois disant doit prendre contact avec moi.voila quinze jours sont passe et pas ne nouvelle.donc je vais faire un courrier au procureur qui lui fera son travail c est un ami juriste qui me la dit.car j ai l impression que les notaires joues un peu avec moi ,vous en pensez quoi?

Par **Visiteur**, le **21/07/2016** à **17:14**

un p'ti bonjour et merci seraient les bienvenus... Vous parlez de succession; y en avait il une ? un notaire s'en occupe que pour l'immobilier je crois ? Si votre père ne possédait rien, pas de succession ?

Par **youris**, le **21/07/2016** à **17:51**

je pense d'abord que bonjour et merci font parties des CGU de ce site.
si aucun membre de votre famille ne vous a prévenu du décès de votre père, il y a sans doute des raisons familiales, il n'existe pas d'obligation de ce genre surtout si personne ne connaît votre adresse.
si un notaire est en charge de cette succession, ce qui n'est pas une obligation, il contacte les héritiers, quand la famille du défunt ni le notaire ne retrouve l'héritier, toute personne intéressée à la succession peut saisir le juge des tutelles pour constater la présomption d'absence (art.112 et 113 du code civil).

Par **chrichri10**, le **21/07/2016** à **18:27**

desoler c est un oublie le bonjours et merci oui il a eu succession la lettre du president de la chambre des notaires a envoyer un courrier au notaire qui devait s en occuper.il possedait

une maison de immobilier une voiture et des assurance vie et du liquide sur ces compte bancaires.et ma belle mere avec qui je n est pas de contact ne veut rien dire sur cette succession

Par **Visiteur**, le **22/07/2016** à **11:08**

faites ce que vous conseille Youris ! vous étiez ou au moment du décès et après ? facilement trouvable ou au fin fond de la Patagonie incognito ? Mais visiblement il y a anguille sous roche si personne ne veut parler ?!

Par **chrichri10**, le **22/07/2016** à **13:47**

j etait sur la meme ville au momment du deces et il pouvait me trouver avec ma feuille d impots je pense

Par **Visiteur**, le **22/07/2016** à **14:39**

effectivement... douteux !